

Orage de grêle du 27 mai : bilan des dégâts et conseils techniques.

Cognac, le 30 mai 2016

L'orage de grêle survenu en Charente-Maritime et en Charente le vendredi 27 mai a touché près de 5500 ha de vignes (7 % du vignoble) dont environ 3000 ha à plus de 80 %. Certaines parcelles sont totalement détruites. Première liste des communes touchées et préconisations techniques.

La taille des grêlons et l'intensité des précipitations ont provoqué des dégâts considérables. Les parcelles sont touchées à des degrés divers, jusqu'à la destruction totale de la végétation au cœur du couloir de grêle. Par ailleurs le vent lui-même a cassé de nombreux sarments, compte tenu du stade de développement de la végétation (boutons floraux séparés).

Selon les informations dont nous disposons, la zone la plus impactée s'étendrait de Coulonges à Bignac et concernerait, à date, les communes suivantes : Champagnolles, St-Germain-du-Seudre, Echebrune, Pérignac, Coulonges, Ars, Gimeux, Genté, Salles -d'Angles, Gensac-la-Pallue, Chateaubernard, St-Brice, Bourg-Charente, Julienne, Jarnac, Chassors, Les Métairies, Foussignac, Fleurac, Rouillac, Vaux-Rouillac, St-Cybardeaux, St-Genis d'Hiersac, Bignac, Genac.

D'autres orages de grêle, survenus dans l'après-midi du 28 mai ont occasionné des dégâts plus localisés, notamment à Montils, St-Sever-de-Saintonge, Les Touches-de-Périgny, St-Preuil, Luchac.

Les conséquences de la grêle

- **Une perte de récolte en 2016.** Le niveau de perte dépendra des dégâts subis, mais aussi des facultés de la vigne à redémarrer sur des yeux non débouffés (yeux sourds et contre-boutons) et à compenser la disparition d'une partie des inflorescences par un grossissement des grappes épargnées. Il est impossible de prévoir l'importance de ce rattrapage, qui sera sans doute très faible sur les parcelles les plus touchées.
- **Un impact sur la production 2017 dans les parcelles les plus touchées.** La taille d'hiver sera rendue difficile. Le choix des bois sera plus délicat. Les tailles à coursons pourront être pratiquées dans certaines situations. Il est probable que la qualité des bois soit insuffisante pour garantir une production normale en 2017.

Que faire après la grêle ?

- **Traitements phytosanitaires**

Les nouvelles pousses sortant après la grêle sont particulièrement sensibles aux maladies cryptogamiques : Black-rot, Mildiou et Oïdium. Le renouvellement des traitements phytosanitaires devra intervenir après la sortie de jeunes feuilles et à l'annonce des pluies. Il convient de maintenir

une bonne couverture même sur les parcelles touchées à plus de 80% afin de permettre la maturation des bois, et limiter l'inoculum pour la campagne prochaine.

Le cycle des vignes grêlées sera en décalage par rapport aux parcelles indemnes ou peu impactées, il est important de continuer la protection sur ces parcelles jusqu'à la fin des stades de sensibilité.

L'effet « cicatrisant » du cuivre n'a jamais été prouvé. De plus le cuivre provoque un stress de la végétation et a tendance à freiner la pousse.

La vigne possède une faible capacité de cicatrisation. Les plaies sècheront d'autant plus vite que le temps sera chaud et sec.

- **Interventions concernant la taille**

Attention : avant toute intervention mécanique, attendre le passage de l'assureur

Taille en vert déconseillée

Des essais conduits en 2009 (BNIC, Chambre d'Agriculture de la Charente) avaient montré que la retaille¹ favorisait surtout le départ de gourmands sur les bras et les troncs et retardait le redémarrage de la végétation. Elle accentue l'aspect buissonnant des ceps et engendre de nombreuses plaies de taille directement sur le tronc l'hiver suivant. Il semble préférable de conserver le maximum de végétation restant après la grêle pour un redémarrage le plus rapide possible. Cette opération n'est donc pas conseillée sur des vignes en production.

Taille d'hiver à adapter

Concernant la taille d'hiver, des essais menés en 2014 par la Chambre d'agriculture de la Charente, montrent que sur des parcelles grêlées à 60%, il est préférable de réaliser une taille longue traditionnelle, si cela n'engendre pas de casse à l'attachage.

Cas des jeunes plantations :

Vigne en 1^{ère} feuille :

Les 1^{ères} pousses ont été atteintes, les jeunes plants vont repartir les prochains jours. Attendre et observer.

Vigne en 2^{ème} feuille :

Il est probable qu'une année soit perdue. Rabattre maintenant à quelques centimètres pour stimuler les départs des bourgeons de la base. Dans ce cas, vous perdrez une année pour l'établissement des pieds mais vous repartirez sur des bois indemnes l'hiver prochain.

Vigne en 3^{ème} feuille :

Observer l'état du brin monté au fil l'an passé et destiné à former le tronc :

- pousse abîmée : rabattre à 2 yeux au-dessus de la soudure
- pousse peu abîmée : ne rien faire

¹ Retaille : coupe des lattes pour ne laisser que deux yeux de la base ou coupe des sarments abîmés.

- **Fumure et apports foliaires non justifiés**

Un apport supplémentaire d'azote au sol n'est pas justifié. D'une part cet azote ne sera pas encore disponible lors du redémarrage des yeux. D'autre part, par la suite, il pourrait accentuer des risques de pourriture et retarder encore plus un cycle qui sera déjà plus long, le temps que la vigne redémarre (risque de gelées d'automne, etc...).

A notre connaissance aucun essai n'a montré l'intérêt d'apports foliaires dans ce genre de situation.

Le Préfet réunira les différents partenaires professionnels ce jeudi. A l'issue de cette rencontre, les mesures d'accompagnement décidées seront communiquées.